



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4481

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Comité syndical du Syndicat mixte Charte de coopération pour le traitement et la valorisation des déchets (COVADE) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4481**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Comité syndical du Syndicat mixte Charte de coopération pour le traitement et la valorisation des déchets (COVADE) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2013-4010 du 24 juin 2013, le Conseil de communauté a approuvé les projets de statuts du Syndicat mixte Charte de coopération pour le traitement et la valorisation des déchets (COVADE). La Communauté urbaine de Lyon est l'un des 4 membres fondateurs de ce syndicat.

a) - Composition du syndicat

Le Syndicat mixte COVADE regroupe les membres suivants :

- la Communauté urbaine de Lyon,
- le syndicat ORGANOM : syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés qui regroupe 17 établissements publics de coopération intercommunale (196 communes et 312 000 habitants) situés sur le département de l'Ain,
- le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères du Nord-Isère (SITOM NI) : syndicat mixte qui regroupe 9 établissements publics de coopération intercommunale (222 communes et 364 000 habitants) situés sur les départements de l'Isère, du Rhône, de l'Ain et de la Savoie,
- le Syndicat mixte Beaujolais Dombes (SYTRAIVAL) : syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets qui regroupe 14 établissements publics de coopération intercommunale (204 communes et 300 000 habitants) situés sur les départements du Rhône et de l'Ain.

b) - Objet du syndicat

Sur le territoire des entités membres et dans le cadre des plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux, le Syndicat mixte COVADE a pour objet de :

- définir des modalités d'organisation de l'inter dépannage entre les membres,
- réaliser des études communes à l'échelle des 4 entités membres dans le domaine du traitement des déchets,
- réaliser des études communes et de fixation d'objectifs de valorisation à atteindre à l'échelle des 4 entités membres,
- rationaliser l'exercice de la compétence traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés sur la totalité du périmètre composé des 4 membres et d'assurer une complémentarité dans l'exercice, par chacun des membres, de cette compétence.

c) - Financement du syndicat

Le montant de la contribution des membres aux dépenses du Syndicat mixte COVADE est défini comme suit :

- les dépenses d'administration générale du Syndicat mixte sont couvertes par des contributions à part égale des entités membres,
- les autres dépenses sont couvertes par chacun des membres concernés *au prorata* du nombre de ses habitants.

La contribution de la Communauté urbaine pour l'année 2014 est estimée à 88 170 €.

d) - Modalités de représentation

Le comité syndical comprend au total 15 sièges. La Communauté urbaine est représentée par 6 élus. Chacun des 3 autres membres du syndicat dispose de 3 représentants.

Il convient donc de désigner les représentants de la Communauté urbaine (6 titulaires et 6 suppléants) au sein du comité syndical de COVADE ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, et notamment son dernier alinéa ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Désigne messieurs Thierry PHILIP, Jacky DARNE, François-Noël BUFFET, Gaston LYONNET, madame Emeline BAUME, monsieur Gérard CLAISSE en tant que titulaires, et monsieur Jeff ARIAGNO, madame Sandrine FRIH, messieurs Bruno GIGNOUX, Eric DESBOS, Bruno CHARLES, Alain TOULERON en tant que suppléants pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité syndical du Syndicat mixte Charte de coopération pour le traitement et la valorisation des déchets (COVADE).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.